

**Demande relative au projet  
de nouvelle ligne à 120 kV entre les postes  
Pierre-Le Gardeur et de Saint-Sulpice**

**Proposition de suivi des coûts du projet  
suite à la séance de travail du 27 janvier 2014**



### **Suivi des coûts du Projet**

1 Dans le cadre de décisions rendues par la Régie depuis août 2013<sup>1</sup>, celle-ci a entre autres  
2 fait état de modalités relatives au suivi des coûts à effectuer dans les rapports annuels du  
3 Transporteur, dont ce dernier a pris acte. Ces décisions visent des demandes  
4 d'investissement d'une valeur égale ou supérieure à 25 M\$ pour lesquelles le Transporteur  
5 a soumis une proposition en quatre volets séquentiels aux fins de la reddition de comptes  
6 des coûts et de l'état d'avancement des projets visés.

7 Comme suite aux décisions précitées, le Transporteur a exposé, dans quatre demandes  
8 amendées<sup>2</sup>, une proposition amendée de suivi des coûts des projets visés, ainsi que les  
9 principaux motifs qui la sous-tendent. Ceux-ci sont de faciliter la préparation du suivi fait  
10 dans le cadre de ses rapports annuels et de l'uniformiser, tout en tenant compte des  
11 modalités et préoccupations exprimées par la Régie dans ces décisions. Cette proposition a  
12 été prise en compte dans la demande initiale visant le présent Projet.

13 Par ailleurs, lors d'une séance de travail tenue à la Régie le 27 janvier 2014<sup>3</sup>, le  
14 Transporteur a eu l'occasion d'exprimer sa préoccupation, soit qu'il observe un décalage  
15 entre l'information fournie dans ses rapports annuels et les informations produites à l'appui  
16 de son modèle de gestion interne. Il a ainsi proposé une démarche en vue de permettre  
17 l'optimisation de sa reddition de comptes des projets majeurs dans le cadre de ses rapports  
18 annuels. Cette démarche vise à convenir d'une proposition équilibrée tenant compte à la  
19 fois des besoins d'information de la Régie et des informations à l'appui des modèles de  
20 gestion internes du Transporteur et de HQÉSP. Aux termes de cette démarche, une  
21 nouvelle proposition sera présentée par le Transporteur.

22 Dans l'intervalle, le Transporteur a proposé de revoir l'ensemble des propositions  
23 présentées à ce titre pour les dossiers pour lesquels la Régie n'a pas encore rendu sa  
24 décision finale quant au suivi des coûts de ses projets, de façon à proposer un mode de  
25 suivi similaire à celui réalisé à ce jour dans ses rapports annuels, conformément à la  
26 pratique établie depuis la réglementation de ses activités.

27 C'est dans cette perspective que le Transporteur présente cette nouvelle proposition quant  
28 au suivi des coûts du présent projet, de l'échéancier et des écarts dans un format similaire à  
29 celui déjà réalisé dans son Rapport annuel 2012 pour le projet St-Césaire – Bedford  
30 (pièce HQT-5, Document 1, Annexe, pages 25 et 26). Le Transporteur présentera ainsi le  
31 suivi des coûts réels du Projet sous la même forme et le même niveau de détails que ceux

---

<sup>1</sup> Dossier R-3832-2013 visant le poste Duchesnay (D-2013-120), dossier R-3845-2013 visant les postes de Radisson et de la Nicolet (D-2013-126), dossier R-3849-2013 visant le poste de la Madawaska (D-2013-130) et dossier R-3846-2013 visant le poste de la Nicolet (D-2013-156).

<sup>2</sup> Dossier R-3847-2013 visant le poste Normand, dossier R-3859-2013 visant le poste Albanel, dossier R-3856-2013 visant le raccordement à 161 kV pour l'expansion de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles et dossier R-3858-2013 visant le nouveau poste Fleury.

<sup>3</sup> Voir la présentation déposée à cette séance à la pièce HQT-1, Document 3.

- 1 du tableau 5 de la pièce HQT-1, Document 1. Il présentera également un suivi de
- 2 l'échéancier du Projet et fournira, le cas échéant, l'explication des écarts majeurs des coûts
- 3 projetés et réels et des échéances.
- 4 Le Transporteur demande respectueusement à la Régie d'accueillir cette nouvelle
- 5 proposition de suivi des coûts du présent Projet.